

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. CARRE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de 19h), M. MUSQUET, M. VAZ, Mme SEGURA, M. THEVENOT, M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. HITACHE, Conseiller Municipal, (procuration à Mme DELMAS), M. DRINE, Conseiller Municipal, (procuration à M. SOUBEN), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. BRAMY).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. AMRANE, Mme CAN, Mme GONCALVES, Mme HAMIDI, Mme SURENDIRAN, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. VAZ, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose de commencer ce deuxième Conseil municipal de l'année 2019. Je vous donne la liste des excusés et procurations.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut débiter.

Vous avez sur table une note de synthèse. Nous avons rajouté un point à l'ordre du jour qui concerne le bilan des cessions et acquisitions, pour information. J'ai pensé que c'était utile de vous le donner.

Par ailleurs, je répondrai en fin de séance à une série de questions de M. Souben et Mme Delmas, et il y aura un vœu exprimé par Didier Mignot, « Blanc-Mesnil au Cœur ».

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Micael Vaz soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ PROCÉDE à la nomination de monsieur Micael Vaz, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2019
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Mme Delmas, puis Mme Bour.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce procès-verbal attribue une abstention à notre Groupe alors que nous avons voté contre, et un contre au Groupe Blanc-Mesnil au Cœur qui s'est abstenu.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc, un échange, sur quel point, Madame ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je vous demande, une fois de plus, de ne pas préjuger des votes de chacun et de poser séparément les trois questions qui s'imposent : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et de nous laisser le temps de voter, pour que l'administration puisse noter dans des conditions sereines. Je vous remercie. Vous chercherez, pour le dossier qui est faux.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est malin ! Sachez que la rédaction du procès-verbal est faite par une société extérieure qui a pu commettre une erreur : ils notent d'après ce qu'ils entendent, il y a un enregistrement et si je comprends bien les signes du Groupe Blanc-Mesnil au Cœur, il y a eu une inversion entre vos deux Groupes, c'est tout, il n'y a pas à chercher plus loin. C'est noté.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Le secrétaire de séance, dont c'est la mission, devrait relire et vérifier les votes.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté. Mme Bour.

MME PATRICIA BOUR :

Je tenais à apporter deux précisions. Page 27, il faudrait rectifier en ce qui concerne les arbres : « Je me rappelle encore que vous ne vous êtes pas opposés à la destruction de cèdres centenaires ». Page 38 : « Le contrat de développement territorial du Bourget, que M. Mignot a signé, prévoyait cette densification sur les grands axes et c'est inacceptable ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc vous souhaitez que l'on rectifie pour reprendre ces propos, c'est noté. Didier Mignot.

M. DIDIER MIGNOT :

Une courte remarque. J'étais absent, excusé bien sûr. Quand je suis absent, je n'aime pas que l'on parle à ma place, je m'inscris en faux sur les propos que vous me faites tenir sur la géothermie. Je voulais que ce soit spécifié à ce procès-verbal. Nous voterons contre ce procès-verbal.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. Souben, une dernière remarque ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Une précision sur le fait qu'on ne se serait pas opposé à la destruction de cèdes centenaires. C'est absolument faux, c'est justement ce qui est à l'origine de la création de la Charte de l'Arbre au Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2019.

1. COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au de compte de gestion du budget principal de la Ville, exercice 2018. Il vous est proposé d'approuver les résultats du compte de gestion de la Ville pour 2018, établis par le comptable et de constater la similitude d'écritures avec le compte administratif.

Nous votons le compte de gestion : qui est pour l'adoption ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018 et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 4 589 044,77 €		1 255 207,20 €	- 3 333 837,57 €
Fonctionnement	6 692 397,00 €	4 589 044,77 €	1 166 390,85 €	3 269 743,08 €
TOTAL	2 103 352,23 €	4 589 044,77 €	2 421 598,05 €	- 64 094,49 €

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je quitte la salle. Tout le monde est-il d'accord pour que Jean-Philippe Ranquet, premier adjoint, assure l'intérim ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside le vote du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2018.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le compte administratif 2018 du budget principal de la commune présente les caractéristiques suivantes :

- Montant total des recettes de fonctionnement : 111 975 960,07 €
- Montant total des dépenses de fonctionnement : 110 809 569,22 €
- Montant des recettes d'investissement : 49 878 863,73 €
- Montant des dépenses d'investissement : 48 623 656,53 €
- Dépenses d'équipement : 36 595 341,89 €
- Recours à l'emprunt à nouveau : 10 000 000 €.

Les principaux points du compte administratif sont les suivants :

- Un solde de fonctionnement 2018 de 1,16 M€.
- Un résultat de clôture largement excédentaire de 3,27 M€.
- Une poursuite de l'effort d'équipement de 36,6 M€.
- Une réduction de l'encours de 73,5 M€.

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget principal de la Ville de l'exercice 2018. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? M. Bramy.

M. HERVE BRAMY :

A la page 3, dans la présentation, des tranches du camembert ne sont pas renseignées. On ne sait pas à quoi cela correspond et pour quels montants. Pourrions-nous avoir les précisions, s'il vous plaît ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'administration vous apportera des précisions, actuellement nous ne les avons pas, nous vous les apporterons plus tard... Je vous ai donné des chiffres, là, non ?

MME PATRICIA BOUR :

Je précise que c'est très lisible sur les tablettes, dommage que certains aient adopté le papier.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Tout est noté dans la légende. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018.

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	6 692 397,00 €	-4 589 044,77 €	1 166 390,85 €		3 269 743,08 €
Investissement	-4 589 044,77 €		1 255 207,20 €	3 273 544,09 €	-60 293,48 €
TOTAL	2 103 352,23 €	0,00 €	2 421 598,05 €	3 273 544,09 €	3 209 449,60 €

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le budget principal de la Ville, exercice 2018, est conforme au compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement pour 3 692 743,08 € dont 60 293,48 € sont réaffectés en section

d'investissement. Le solde de 3 209 449,60 € reste affecté en excédent de fonctionnement reporté. Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats du budget principal de la ville pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018.

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-4 589 044,77 €		1 255 207,20 €	3 273 544,09 €	-60 293,48 €
Fonctionnement	6 692 397,00 €	-4 589 044,77 €	1 166 390,85 €		3 269 743,08 €
TOTAL	2 103 352,23 €	-4 589 044,77 €	2 421 598,05 €	3 273 544,09 €	3 209 449,60 €

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de procéder comme nous en avons l'habitude, c'est-à-dire que je vais faire une déclaration pour présenter le budget 2019. Je laisserai ensuite la parole aux différents Groupes pour les commentaires qu'ils voudront bien faire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous donnerai un chiffre ce soir qui résumera la totalité de mon propos : -7,5 %, une baisse d'impôt sur la taxe foncière, du foncier bâti. Moins 7,5 %, donc, c'est d'abord la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties que je proposerai tout à l'heure au vote de notre assemblée.

A l'occasion du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2016/2017, était mise en exergue la bonne gestion des finances communales. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, la baisse de la dette, le niveau d'épargne retrouvé, et des dépenses d'équipement élevées étaient salués par cet organisme de contrôle. Ce constat a été réitéré ici même par le trésorier principal, autrement dit le ministre des Finances, à l'automne dernier, qui, en toute transparence, délivrait un satisfecit incontestable quant à notre gestion des finances publiques.

Cette bonne gestion, aujourd'hui, j'ai décidé d'en faire profiter les Blanc-Mesnilois qui pourront constater sur leur prochaine feuille d'impôt une baisse de la taxe foncière sur le bâti. J'en ai assez que l'on punisse depuis des décennies les Blanc-Mesnilois propriétaires de leur bien.

Nous nous étions efforcés depuis le début du mandat, en dépit des dépenses nouvelles imposées par l'Etat, de la baisse drastique des dotations, de la contractualisation et des coûts supplémentaires engendrés par le territoire, l'EPT Paris Terres d'Envol dont nous ne percevons guère les bénéfices, de ne pas majorer les taux de fiscalité locale ; promesse tenue, depuis le début du mandat les taux n'ont pas été réévalués. Nous n'avons pas augmenté les impôts locaux.

Promesse tenue et mieux que cela, avec ce geste inédit au Blanc-Mesnil, trop longtemps accoutumé à une pression fiscale comme seule réponse aux problématiques financières et unanimement reconnue comme supérieure à celle pratiquée dans des communes comparables. Démonstration est donc faite ce soir que l'on peut être bon gestionnaire, que les obstacles dressés par d'autres ne sont pas un prétexte à l'inaction, car cette baisse fiscale ne se fait pas au détriment d'un budget, marqué au sceau de l'action ; -7,5 % avec maintien d'un service public de qualité.

Nous aurions pu emprunter la voie de la facilité, de la démagogie, en proposant cette baisse fiscale en rognant sur les dépenses de fonctionnement, voire en supprimant certaines d'entre elles. La presse s'est largement fait l'écho de ces villes qui ont taillé dans la culture, le sport, les subventions aux associations, pour équilibrer leur budget. Tel n'est pas notre choix. Ce budget reste marqué par une remarquable continuité dans les services offerts à la population, à un tarif qui reste très modeste. Je rappelle que les droits perçus sur les usagers représentent à peine 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et ne constituent donc absolument pas une variable d'ajustement budgétaire.

Nous persévérons dans nos choix pour tirer notre ville par le haut :

Choix culturels, avec une programmation du Théâtre municipal ambitieuse, avec la troisième édition déjà de Symphonie sur l'Herbe : 6 000 entrées l'an dernier - entrées gratuites - ou encore avec l'ouverture d'une ludothèque-médiathèque à la Maison pour tous Jean Jaurès.

Choix sportifs, où l'on conjugue le haut niveau et la pratique du plus grand nombre, et plus particulièrement des plus jeunes.

Choix d'excellence scolaire, avec toujours plus de participants à la pratique des échecs, avec l'accompagnement des élèves les plus en difficulté, avec la promotion de l'apprentissage des langues étrangères.

Choix de solidarité, avec une offre de service en direction de nos séniors encore très étoffée, avec l'augmentation de la subvention au CCAS, avec un effort continu sur l'offre de santé : huit postes créés au budget cette année dont six praticiens ; avec des subventions au tissu associatif en hausse de 7 %.

Cet exercice est également caractérisé par un effort significatif porté sur le cadre de vie :

La réglementation du stationnement mise en œuvre par 15 ASVP recrutés résout dans les quartiers où elle a été déjà expérimentée les problèmes rencontrés jusqu'alors par les riverains.

Le balayage mécanique, afin de rendre nos rues plus propres malgré les trop nombreuses incivilités, atteint sa vitesse de croisière ;

2019 verra l'instauration du permis de louer, nouvel édifice de notre détermination sans faille à lutter contre la division pavillonnaire et les marchands de sommeil. Deux postes sont créés au budget pour ce faire.

Chacun l'aura compris, le service public communal ne sera pas sacrifié sur l'autel de cette baisse fiscale.

Moins 7,5 % avec un programme d'équipement inégalé. Nous n'avons pas davantage opéré de coupes claires dans les dépenses d'équipements et nous continuons tout à la fois de rattraper le lourd passif hérité des mandatures précédentes et de préparer l'avenir. Ce ne sont pas moins de 54 M€, nouveau record en la matière, qui seront ainsi dédiés aux opérations d'équipement au cours de l'année 2019.

Un gros tiers de cette somme sera consacré à l'aménagement urbain. La rénovation de l'éclairage public dans le cadre du marché de performance énergétique : 1,2 M€ pour cette année. Le programme de voirie 2019 : près de 6 M€ seront consacrés à la voirie. L'achèvement du nouveau parc du Petit Grosly, un demi-hectare, 98 nouveaux arbres plantés et de la végétation. La poursuite du programme de vidéoprotection : +15 caméras cette année. L'aménagement et l'embellissement du cimetière, sans oublier un important programme de plantations d'arbres. Ce sont les dossiers les plus significatifs de cette politique publique.

Les conditions d'accueil de nos enfants dans les équipements scolaires restent, vous le savez, une préoccupation majeure. Ce budget en est une nouvelle fois le témoin avec le démarrage de la construction du nouveau Groupe scolaire Nord appelé à remplacer l'école Rose Blanc, obsolète, pour 6 M€ cette année, avec l'extension de l'école Ferry, l'achèvement de son nouveau réfectoire livré en ce début d'année, avec ce qui sera sans doute l'opération majeure du prochain début de mandat : la création d'un nouveau Groupe scolaire et de son gymnase destiné à se substituer aux écoles Jean-Baptiste Clément et Langevin, elles aussi bien vieillissantes.

Les efforts pour entretenir le patrimoine scolaire ne se relâcheront pas et je vous informe de la création imminente d'une brigade scolaire, c'est à dire une équipe de techniciens exclusivement affectée aux interventions quotidiennes et aux menus travaux dans les écoles.

J'ai pu lire et entendre encore récemment que je projetais de supprimer les Centres Municipaux de Santé ; les faits démentent ce que l'on pourrait qualifier de fake news, c'est la mode, et qui pourrait presque prêter à sourire, si ce n'était la méchante répétition avec laquelle c'est véhiculé.

Au-delà des postes ouverts au budget, je l'ai évoqué plus tôt, nous allons en fin d'année acquérir le volume destiné au nouveau Centre Municipal Lamaze et procéder dans la foulée à son aménagement. Cet équipement, entièrement neuf, sera certainement un argument décisif pour attirer de nouveaux praticiens soucieux d'exercer dans les meilleures conditions.

Dans le même registre, nous poursuivrons l'adaptation de nos bâtiments communaux pour les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un demi-million sera consacré à la petite enfance et plus spécifiquement à la création d'une nouvelle crèche de 41 berceaux, en lisière du parc urbain et proche du Théâtre et de la future gare de la Ligne 16. Ce nouvel équipement va porter le nombre de places en structure de crèche sur la ville à 363, à comparer aux 233 places existantes au début du mandat, 2014, soit une progression notable de +56 % de places de crèche. Là aussi, le retard était considérable puisqu'aucune place de crèche n'avait été créée entre 2006 et 2014.

Sur la même thématique, la PMI Lamaze intégrera de nouveaux locaux flambant neufs au sein de la Maison pour tous Jean Jaurès.

Enfin, j'ai gardé pour la bonne bouche, « last but not least », diraient les Anglo-saxons : le programme sportif et culturel reste particulièrement ambitieux, avec 13,5 M€. Le point d'orgue de cet exercice, et je vous avoue l'attendre avec beaucoup d'impatience, sera la livraison de cet équipement exceptionnel qu'est la Maison des Arts Martiaux, écrin de nos sportifs, des débutants à l'élite, et que le COJO, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris, en 2024, verrait bien comme l'une de ses bases d'entraînement.

Nous avons là l'outil pour préparer nos sportifs aux championnats majeurs qui s'annoncent mais aussi pour accompagner les générations futures dans la découverte et la pratique des sports sur tatami.

Autre dossier auquel j'apporte une vigilance particulière, l'aménagement de la Ferme Pasquier et de ses abords avec l'accueil du Pôle Espoir de la Fédération Française de Judo, la création d'un practice de golf ; l'ensemble servi par un club house. Les fouilles archéologiques sur ce site médiéval n'ont pas permis de déceler un quelconque trésor et les travaux, malgré un peu de retard dû aux fouilles, pourront s'engager dans les semaines qui viennent.

Je fais le pari que ces choix participeront durablement à un changement de la perception de notre territoire, trop souvent injustement décrié à l'extérieur.

Grâce à la mobilisation de nos fonds propres : épargne, subventions d'équipements, valorisation de notre patrimoine foncier, l'emprunt d'équilibre reste à un niveau mesuré et ne sera évidemment mobilisé qu'à la juste hauteur des besoins. Cet engagement constant depuis le début du mandat est confirmé, compte administratif après compte administratif.

Le stock de la dette à ma prise de fonction en 2014 était de près de 88 M€ - je parle de la dette de la Ville. Il est en ce début d'exercice 2019 descendu à 73,4 M€, soit une baisse de notre dette de 16,5 %.

Vous l'aurez compris, je suis particulièrement fier de ce budget qui ponctue un mandat dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il a été caractérisé par une gestion financière exemplaire, conséquence des engagements tenus. C'est donc un juste retour des choses que notre assemblée décide à présent de restituer les fruits de cette gestion aux contribuables avec cette diminution de 7,5 % du taux du foncier bâti – impôts Ville, je précise. Si le Département augmente les impôts, évidemment je ne suis pas responsable.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Mesdames et Messieurs. Je vais maintenant laisser la parole aux différents Groupes qui souhaitent s'exprimer. M. Mignot, puis M. Ramos.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs choses.

Evidemment, je vais rebondir sur les propos que vous venez de tenir. J'ai préparé un texte mais simplement sur deux ou trois choses...

Sur la Chambre Régionale des Comptes, je pense que vous avez une lecture pour le moins, je ne veux pas dire partielle mais partielle, des choses. J'invite chacun et chacune à relire ce rapport de la CRC.

Sur les marchands de sommeil, vous avez raison d'insister sur le sujet puisque c'est un vrai fléau qui existe dans nombre de villes et lors du débat d'orientation budgétaire nous avons approuvé la création du permis de louer, qui se fait dans d'autres villes et qui semble être un dispositif assez efficace, sous réserve des moyens qu'on lui attribue et sous réserve de bien délimiter les périmètres.

Mais, concernant les marchands de sommeil, il y a deux faces à la même pièce : les coupables et les

victimes. Or, aujourd'hui je constate, y compris dans les audiences que je fais, qu'il est fait peu de cas de victimes. Quand un marchand de sommeil est dénoncé, justement, il n'y a pas les solutions en aval pour que les victimes soient aujourd'hui relogées. Donc, j'attire l'attention là-dessus parce que c'est extrêmement préoccupant d'un point de vue humain, même humanitaire. Aujourd'hui, de nombreuses familles, suite à ces règlements de comptes, dorment dans des voitures.

Je ne vais pas rebondir sur tout, mais sur les écoles, aujourd'hui je salue d'abord la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves, qui se sont mobilisés contre la loi Blanquer. Je crois que le mouvement a été largement suivi dans notre ville, comme dans beaucoup de villes et dans le pays tout entier. Je pense que c'est intéressant de le noter. Je le dis parce qu'il y a, y compris dans les constructions futures d'équipements scolaires, à veiller à ce qu'elles n'accompagnent pas les mesures qui sont aujourd'hui dans la loi Blanquer, qui n'est pas encore adoptée mais qui risque malheureusement de l'être, et notamment dans la structuration des locaux : que l'on n'élimine pas les bureaux des directrices et directeurs d'école, que l'on ne prenne pas des tailles d'équipements scolaires absolument pharaoniques et que l'on reste dans des écoles à taille humaine. Cela me semble extrêmement important de le dire.

Ces petites remarques préliminaires étant faites, je vais vous donner lecture de la déclaration que je vais prononcer au nom de notre Groupe.

Le vote du budget de notre Ville est un moment important et il est dommage, nous vous le redisons tous les ans, que vous n'en fassiez pas un moment de préparation publique en associant les Blanc-Mesnilois à vos choix et en débattant avec eux de ces choix en direct et en amont des Conseils municipaux où l'on vote le budget.

Il serait intéressant aussi que les propos de l'opposition municipale sur un sujet aussi important soient à minima retranscrits dans la communication municipale, ce que vous ne faites jamais.

On connaît bien votre réponse au sujet de ces pratiques démocratiques qui font aujourd'hui gravement défaut dans notre commune et qui consistent à nous dire que vous avez été élu, que vous êtes le chef et que les habitants auront les élections pour sanctionner votre politique s'ils le souhaitent.

Cela étant, cette absence de relation, de construction, de co-élaboration de votre politique avec les Blanc-Mesniloises et les Blanc-Mesnilois, relève selon nous d'une conception éculée du mandat de maire, alors que depuis des mois maintenant, un peu partout en France, les gens manifestent leur volonté d'être associés aux décisions qui les concernent, d'être considérés et entendus.

Pour nous, la boussole qui doit orienter le budget de notre Ville et les actions qui en découlent, c'est la vie de toutes les Blanc-Mesniloises et de tous les Blanc-Mesnilois. Et avec vous, tous ne sont pas logés à la même enseigne.

Combien sont-ils dans notre ville à tirer le diable par la queue pour finir le mois ? Combien vont être expulsés de leur logement ? Combien vont renoncer à se soigner, à se nourrir correctement ? Quand on construit un budget, c'est aussi en pensant à cette souffrance sociale qu'il faut faire les choix.

Vous, vous n'en dites même pas un mot, ou si peu, alors que la crise économique et sociale que connaît notre pays, sous les coups d'ailleurs des politiques libérales que vous soutenez depuis toujours, aggrave la situation de millions de personnes dans le pays, et par conséquent de milliers de Blanc-Mesniloises et de Blanc-Mesnilois.

Le budget du CCAS est de ce point de vue éloquent. D'abord, sur votre méthode. Vous avez annoncé une augmentation de ce budget avec une augmentation minimale de 12 000 € du prévisionnel 2019 par rapport au consommé de 2018, histoire de bien communiquer comme vous savez le faire, sur le sujet, et ainsi de faire ainsi oublier que par rapport à 2017, même en prenant en compte votre petit subterfuge, le budget alloué au CCAS a diminué de 107 000 €. Personne ne peut pourtant penser un seul instant que la situation sociale des habitants s'est améliorée au point de baisser ainsi le budget de l'aide sociale. Plutôt que d'expliquer, selon votre expression qui en a choqué plus d'un, qu'il n'y a pas de nécessiteux au Blanc-Mesnil, vous devriez rencontrer les associations caritatives et de solidarité de notre ville, sans l'intermédiaire de votre conseiller spécial, pour mesurer les conséquences de vos choix ; d'autant plus que le dépeçage du service social que vous avez entrepris a mis à mal le réseau de solidarité dans notre commune. C'est votre choix, vous l'avez assumé à plusieurs reprises dans cette assemblée, mais dans ce cas-là, dites la vérité aux Blanc-Mesnilois et assumez-le pleinement, sans tenter de le dissimuler à la population ! Mais il n'y a pas que les catégories les plus modestes qui sont en souffrance. Les Blanc-Mesniloises et Blanc-Mesnilois des catégories moyennes, voire supérieures, comme le montrent vos propres chiffres donnés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, s'appauvrissent également, à l'inverse de vos promesses de campagne en 2014 qui disaient vouloir enrichir la ville et ses habitants. Un appauvrissement de la population plus marqué, toujours selon vos chiffres, que dans les villes de notre territoire de Terres d'Envol et du département.

Rien d'étonnant quand on constate, et vous n'y êtes pour rien, la dégradation généralisée du pouvoir d'achat et des pensions, et la stagnation des salaires. Du coup, la majeure partie de la population attache encore plus d'importance aux services publics, qui sont essentiels comme amortisseurs des dégradations évoquées en permettant l'accès aux services d'éducation, de santé, de transport, de culture, aux prestations des services municipaux, et tant d'autres choses, comme celle, Ô combien importante, du logement social, si l'on considère son financement public. A son niveau et sur tous les points concernés par les finances locales, votre budget s'éloigne de ces préoccupations pourtant très fortes de nos concitoyens, et le décalage entre ce que vous dites faire pour les Blanc-Mesnilois – et nous venons de vous entendre – et leur vécu réel, est considérable.

Parlez-en aux parents d'élèves qui constatent une dégradation sans précédent du périscolaire, aux usagers des Centres de santé, qui malgré le dévouement du personnel, voient bien les conditions d'accueil se détériorer ; à l'ensemble des habitants qui, contrairement à ce que vous écrivez, ne voient pas une ville plus propre depuis la privatisation du balayage mécanique, tellement peu performant d'ailleurs que nos agents municipaux refont le travail derrière. Parlez-en aussi aux enseignants qui regrettent un affaiblissement considérable des actions culturelles. Il y a comme cela toute une multitude d'exemples qui traduisent cet abîme qui existe entre votre communication qui relève de la méthode Coué et la réalité vécue par les Blanc-Mesniloises et les Blanc-Mesnilois.

Même chose pour la vie associative. Nous débattons d'un budget donc nous avons regardé les chiffres. C'est le dernier budget de la mandature. J'ai comparé les comptes administratifs, en d'autres termes pour le public, l'argent réellement dépensé, pour les années 2013 et 2018 du compte 6574, appelé « subventions aux associations ». Bien sûr, j'ai retiré de mes opérations les subventions autrefois attribuées au Forum culturel, à la Bourse du travail, aux Maisons pour tous, aujourd'hui soit disparues pour la Bourse du travail, soit privatisées pour les autres.

Malgré cela, il manque 450 000 € à l'appel entre ces deux années ; 450 000 € en moins pour les associations en 5 ans, c'est beaucoup mais on pourrait se dire que vu le contexte national et la mise au pain sec des collectivités locales, cela pourrait se comprendre, sauf que le budget de la Ville lui aussi a évolué : 130 millions en 2013, 170 millions en 2018. 40 millions de plus, et vous baissez le budget de l'aide sociale et de la vie associative. Nous disons que ce n'est ni normal, ni juste.

Et je passe sur la disparition de la ligne budgétaire des 880 000 € affectés auparavant à la caisse des écoles, et destinés essentiellement à nos Centres de vacances, dont vous avez décidé la fermeture de deux d'entre eux.

Alors, bien sûr, je ne minore pas les difficultés budgétaires faites aux collectivités locales, aux villes en particulier. Nous l'avons dit et redit, et personne ne peut contester notre cohérence sur ce sujet, quels que soient les gouvernements en place. La contractualisation avec l'Etat en rajoute et constitue un diktat inacceptable à l'égard des collectivités. Mais, de deux choses l'une dans cette situation : soit on utilise au mieux l'argent public pour amortir les effets dévastateurs des politiques nationales en préservant le service public, en développant les solidarités, en tentant de répondre aux besoins les plus fortement exprimés par les Blanc-Mesniloises et les Blanc-Mesnilois ; soit on accompagne ces politiques d'austérité en laissant le service public se dégrader, en stigmatisant les populations les plus en difficulté, comme vous le faites régulièrement, en divisant, en opposant les Blanc-Mesnilois entre eux, en incitant au repli sur soi et à la règle du tous contre tous.

Un budget traduit une volonté politique. Nous l'avons déjà dit, et vous nous l'avez confirmé à plusieurs reprises, vous souhaitez changer la population de notre ville et vos choix, dans tous les domaines, sont marqués du sceau de cette volonté. Votre politique d'aménagement porte un nom : la gentrification, qui signifie embourgeoisement urbain, mécanisme par lequel des catégories de population plus aisées s'approprient des lieux initialement occupés par des catégories de population moins favorisées. D'ailleurs, et on le voit bien au Conseil régional, il est toujours question de faire venir des foyers aisés dans les quartiers populaires, mais jamais l'inverse. C'est pourquoi nous disons nous aussi : vive la mixité sociale à Neuilly-sur-Seine, au Raincy ou dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, où vous habitez.

Tout indique que ces politiques d'aménagement, quels que soient les termes que vous utilisez pour les habiller, comme « mixité sociale par le haut », « montée en gamme de la population », « souhait de faire venir les familles de Parisiens plus fortunés », se traduisent au final par le départ des catégories les plus modestes, à plus ou moins long terme. Ce qui guide vos choix, c'est le changement de population et les effets d'aubaine pour vos amis de l'immobilier.

Je ne vous parle pas seulement des 54 projets immobiliers en cours dans la ville, décidés sans aucune concertation et qui ne figuraient même pas dans votre programme électoral, mais je vous parle aussi, de manière plus invisible, des difficultés qu'ont les habitants pour s'inscrire à la cantine, au périscolaire, dans les crèches, au conservatoire, avoir accès à toutes sortes de prestations municipales.

Plutôt que de rendre plus simple la vie déjà difficile des Blanc-Mesnilois, vous leur compliquez l'existence en les considérant trop souvent a priori comme des fraudeurs en puissance, des profiteurs de services auxquels ils ont tout simplement le droit. Les fraudeurs, les profiteurs, ce ne sont pas celles et ceux qui prennent une demi-journée de travail pour inscrire un enfant, pour effectuer une démarche administrative. Il faut accompagner, et ne pas exclure, c'est cela le rôle des services publics.

Les fraudeurs et les profiteurs sont bien davantage du côté de Carlos Ghosn et de ses amis comme Ton Enders, le patron d'Airbus, que de celles et ceux qui galèrent... Je suis content de votre réaction, au moins cela en dit long ! De celles et ceux qui galèrent dans le RER B et des victimes de la précarité de la vie... Laissez-moi finir, Mme Lemarchand, s'il vous plaît.

Constructions de logements financièrement inaccessibles pour une majorité de nos concitoyens, difficultés d'accès aux prestations municipales, refus d'audiences, tout cela contribue à faire passer un message à de très nombreux Blanc-Mesnilois qui nous le disent aussi crûment que cela : « On ne se sent plus les bienvenus dans notre propre ville ». Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la réglementation sur le stationnement et la baisse du taux des impôts qui ne concerne que les propriétaires, accentuent encore ce sentiment.

Je parlais d'aubaine pour la promotion immobilière, le mot est faible : c'est Noël tous les jours.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Continuez. Une explication pour ceux qui ne voient pas : c'est dû à l'état d'ébriété des deux personnes qui ont dû sortir.

M. DIDIER MIGNOT :

Je parlais d'aubaine pour la promotion immobilière. Le mot est faible : c'est Noël tous les jours. Vous êtes, M. le Maire, devenu le VRP des promoteurs. Vous achetez, vous vendez des terrains pour des millions d'euros, tout de suite réinvestis pour une large part dans l'achat de nouveaux terrains qui sont à nouveau vendus, etc. Cette partie de Monopoly aura de toute façon une fin mais les Blanc-Mesnilois n'en sortiront malheureusement pas vainqueurs. Alors que tout cet argent pourrait servir notre ville en renforçant les services à la population, vous privatisez le patrimoine commun des habitants, le Forum, les Maisons pour tous, des cantines scolaires, le nettoyage, et maintenant la crèche Rosenberg.

Malheureusement, notre pays commence à avoir un peu d'expérience en matière de privatisation des services publics ; à chaque fois, à plus ou moins court terme, c'est dommageable pour les usagers mais vous persistez dans cette voie.

Nous y reviendrons sans doute dans notre débat, mais un mot quand même sur les grandes lignes de ce budget qui correspond parfaitement à votre dogme ultralibéral.

Tout d'abord, le satisfecit du préfet sur votre gestion et que vous relayez à grands renforts de communication, ne peut que nous inquiéter. Un préfet n'est pas un trésorier principal chargé de vérifier l'utilisation de l'argent public, un préfet est nommé par le gouvernement pour appliquer ses directives politiques. Le préfet vient d'ailleurs de nous quitter, il est parti vers d'autres cieux. Et franchement, être félicité par l'Etat qui, sous la houlette du gouvernement Macron, saigne les collectivités, les contraint à se saborder et à abandonner des services publics à la population, les soumet au chantage budgétaire de la contractualisation ; un gouvernement qui ponctionne comme jamais les retraités, qui gèle les salaires des fonctionnaires, casse la protection sociale et distribue des milliards aux multinationales, être félicité dans ce contexte par le représentant de l'Etat pour bons et loyaux services rendus à la politique gouvernementale, il n'y a franchement pas de quoi être fier ! Quelques points sur vos dépenses d'investissement en équipement. Elles sont de deux ordres, celles destinées à votre communication, et les dépenses réelles. C'est comme cela depuis le début de votre mandat, il y a les annonces et il y a les faits.

Quand on prend le compte administratif 2018 : dépenses annoncées 54 M€, dépenses réelles 43 M€, soit 11 M€ de moins, et encore je n'intègre pas les restes à réaliser qui sont de beaux restes avec lesquels vous faites de la cavalerie d'année en année, et qui oscillent entre 5 et 8 M€. Donc, quand vous annoncez aux Blanc-Mesnilois que vous investissez 50 M€, il faut retirer entre 10 à 15 M€ de cette annonce pour voir la réalité.

Sur l'endettement, qui, je le répète n'avait rien de tragique : vous le réduisez de 13,4 M€, ce qui correspond à quelques ventes de patrimoine puisqu'on en est à plus de 50 M€ de vente de patrimoine. Je pense notamment et par exemple au Centre Einstein, pour 10 M€. Vous brandissez ce désendettement comme un étendard alors qu'il n'était pas indispensable à la collectivité, la dette était maîtrisée, et qu'en correspondance de somme, le Centre Einstein rapportait 600 000 € chaque année à la Ville. Un Centre Einstein dont vous nous aviez promis monts et merveilles en matière de développement et d'emploi quand vous l'avez vendu à un Groupe privé, dont on attend toujours les résultats en la matière. Je pense que ce Groupe privé, hollandais de mémoire, attend davantage

l'arrivée du métro pour faire une juteuse opération foncière qu'il ne se préoccupe du développement économique de notre ville.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous baissez la masse salariale, ce qui signifie, par-delà des efforts de gestion qui sont toujours à rechercher, moins de services publics pour les habitants. Enfin, la baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti, dont le caractère électoraliste n'échappe évidemment à personne, et qui ne concerne que les propriétaires, représente 1,5 M€ en moins pour la Ville, soit moins de 1% du budget global. Peut-être faut-il voir aussi dans cette mesure une incitation financière aux investisseurs pour l'achat des milliers d'appartements en construction dont tout le monde sait aujourd'hui qu'ils ont beaucoup de mal à se vendre.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez compris que nous allons voter contre ce budget. C'est un budget électoraliste, de court terme, sans ambition de long terme, dangereux pour l'avenir car gonflé par la vente à la découpe de notre ville et vous n'avez même pas la volonté d'en faire bénéficier toutes les Blanc-Mesniloises et tous les Blanc-Mesnilois. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

S'il vous plaît, le public ne manifeste pas.

Je vais laisser la parole à M. Ramos. Juste, sur l'aspect politique, l'opposition s'oppose, c'est normal, mais il y a un certain nombre d'éléments que vous avez donnés qui ne sont pas justes, ou qui trouvent une explication, que je voudrais vous donner en quelques points, rapidement.

Vous parliez du relogement des victimes des marchands de sommeil, c'est une obligation pour les marchands de sommeil et nous veillons à ce que ce soit appliqué, dans la mesure de nos possibilités.

Vous parliez de concertation mais à l'époque où vous étiez le maire, la concertation c'était une fable. On voyait toujours les mêmes 20 personnes et c'était une fausse concertation.

Vous dites que le budget du CCAS a augmenté cette année de 12 000 € mais a baissé de 120 000 € depuis 2017/018 mais ce n'est pas dû aux baisses des prestations, M. Mignot. Vous l'ignorez peut-être mais c'est dû à la fin du paiement du loyer de bail emphytéotique de Maria Valtat, tout simplement, donc ça trouve une explication. Vous ne ferez croire à personne. Vous essayez avec beaucoup d'énergie depuis le début du mandat de mettre à mal notre politique sociale mais vous n'y arrivez pas. Voyez, les faits sont têtus et vous donnent tort à chaque fois.

Vous parliez des 450 000 € de moins pour le budget des associations et vous mettiez dans ces associations le Forum, je dirais maintenant le Théâtre municipal. C'est dû justement aux économies que nous avons faites sur la gestion du Théâtre, les 450 000 €, tout simplement. Le Théâtre nous coûtait quand vous étiez le maire 2,4 M€ tout inclus. Aujourd'hui, nous sommes à la moitié, c'est un fait ! Et le Théâtre est plein. Je vous garantis qu'il sera encore plein tout le week-end, il y a trois spectacles que je vous incite à venir voir vendredi, samedi et dimanche... Vous trouverez bien quelques places, M. Barrès en a trouvé.

Vous faisiez allusion à la Caisse des écoles. On a supprimé les budgets qui faisaient vivre simplement la Caisse des écoles. Nous avons gardé les activités. Cela s'appelle de la bonne gestion. Nous avons fait des économies.

Quant aux tarifs des crèches qui seraient exorbitants, qu'on ne pourrait pas s'offrir, ils sont tellement bas...

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas dit cela.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je l'ai compris comme cela. D'accord.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est le délai d'inscription.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Malheureusement, il reste des places donc vous ne pouvez pas dire qu'il y a des difficultés d'inscription.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a encore des places parce qu'il y a tellement de refus d'inscriptions !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas vrai.

M. DIDIER MIGNOT :

M. Meignen, on est dans la réaction et c'est bien normal dans un débat comme celui-ci mais il y a aussi encore une fois, la vraie vie, et ce que je vous raconte, je ne l'invente pas. Je reçois des gens en audience, Mme Buffet également, nous sommes confrontés à des personnes en grande difficulté qui nous racontent leur expérience avec les services municipaux. C'est ce que je vous dis. Nous pourrions y compris parler en privé, si vous voulez, d'audiences d'un certain nombre de vos élus.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un dernier mot sur la crèche Rosenberg parce qu'il faut que le public comprenne. On ne privatise pas la crèche Rosenberg. La Ville est propriétaire de trois crèches ; on est en gestion municipale pour trois crèches : Fa Mi Sol, Fregossy au Sud et Rosenberg. Nous allons acquérir les locaux pour faire une crèche supplémentaire à gauche du Théâtre, près du parc : 41 berceaux. Plutôt que de mettre en gestion privée cette crèche, en délégation de service public, nous avons trouvé plus judicieux de déplacer les agents de la Ville pour leur permettre, dans cette crèche qui sera municipale et toute neuve, de travailler dans de meilleures conditions. Et puisque la crèche Rosenberg est vétuste, nous faisons un switch et nous mettons en délégation de service public la crèche Rosenberg, avec obligation pour le nouveau délégataire de faire des travaux à notre place. Là encore, c'est de la bonne gestion ! Nous essayons d'économiser l'argent des Blanc-Mesnilois et c'est ce qui nous permet à terme de faire des économies et d'en rendre une partie aux Blanc-Mesnilois. M. Ramos.

M. ALAIN RAMOS :

Quelques remarques. Par rapport au budget 2013, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 14,88 %, c'est-à-dire un peu plus de 13 M€. En 2013, la sous-traitance, c'est-à-dire le compte 611,

était à 341 783 €. En 2019, la sous-traitance, privatisation, est à 5 893 856 €. Les privatisations représentent 41,54 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en comparant 2013 et 2019. Ce n'est pas ce que j'appelle faire des économies.

Les charges du personnel ont augmenté en 2019 par rapport à 2013 de 2 999 033 €. Cette augmentation représente 22,44 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En clair, les privatisations ne produisent pas d'économie ou de réduction des dépenses, bien au contraire, et contrairement à votre choix, elles ne produisent pas non plus moins de charges du personnel. En effet, si l'on compare les charges du personnel entre 2013 et 2019, elles ont augmenté de 6,21 %. En 2013, avec une charge de personnel inférieure à celle de 2019, le travail de la fonction publique a fait faire 5,5 M€ d'économies sur la sous-traitance. Donc, votre choix de la sous-traitance, de la privatisation, n'est pas de faire des économies mais un choix purement idéologique pour mieux assurer les profits aux entreprises, pour un service d'une moindre qualité. Nous avons évoqué tout à l'heure le problème du nettoyage de la ville. Ces 5,5 M€ qui ont été versés aux entreprises auraient été plus utiles pour soutenir les associations, développer nos colonies de vacances, la CCRES ou le périscolaire.

L'autre aspect de votre gestion, et on comprend pourquoi le préfet vous félicite, est l'accroissement de la précarité dans les services de notre collectivité. En 2019, la rémunération des fonctionnaires titulaires a baissé de 2,48 % par rapport à 2013. Mais dans le même temps, la rémunération des emplois précaires a augmenté de 19,60 % par rapport à 2013.

Sur la baisse de la dette, je ne reviens pas sur ce qu'a dit mon ami Didier Mignot, mais vous dites souvent que votre gestion du foncier et de l'immobilier est performante.

J'ai une remarque sur les cessions. France Domaine avait estimé le patrimoine que vous avez vendu en 2018 à 18 237 000 € et l'ensemble des cessions que vous allez effectuer se monte à 13 800 000 €, soit une différence, de pas moins de 4,5 M€. Quel bonheur pour la promotion immobilière ! France Domaine, et je donne un exemple, avait estimé les terrains du CTM, 19 000 m², pour 10 530 000 €. L'OGIP les a obtenus pour 4 153 253 €.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est faux ! C'est un premier versement !

M. ALAIN RAMOS :

C'est un premier versement... Excusez-moi du peu !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est versé en plusieurs fois, c'est normal. Ne dites pas des âneries pareilles, M. Ramos. Vous vous faites passer pour un expert, vous dites des âneries à longueur de session...

M. ALAIN RAMOS :

M. le maire, je reprends vos documents !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais oui ! Mais c'est sur l'année ! 4 millions cette année. Allez-y, on va gagner du temps parce que là !

M. ALAIN RAMOS :

Si vous nous donnez des documents qui ne sont pas justes, il faut nous le dire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas les documents qui ne sont pas justes, c'est votre perception des choses, et l'analyse que vous en faites qui est volontairement tronquée ! Volontairement ! Parce que vous êtes de mauvaise foi, il faut quand même le reconnaître !

M. ALAIN RAMOS :

Non, je vais lire complètement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous répondrai après globalement, parce que franchement !

M. ALAIN RAMOS :

Le point 6 du document cessions : SCV Le Blanc-Mesnil Jardin des Orfèvres, lot n° 1 OGIC Ile-de-France Est, 58 Edouard Vaillant - 92517 Boulogne Billancourt cedex. BK61 3 127 m², 156, avenue Pasteur. Terrain à bâtir. 21/3/2017, c'est l'estimation des domaines : 10 530 000 € pour l'ensemble de la parcelle.

Et le 2017-171, 30/6/2017, je lis : 2 235 849,43 € net vendeur.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça y est, ça lui reprend !

M. ALAIN RAMOS :

Je ne vois nulle part, Monsieur, que c'est une provision. Excusez-moi, si c'est une provision il fallait marquer dans le document que c'était une provision... Non, ce n'est pas évident. Quand on vous connaît ce n'est pas évident !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. Ramos, attention à la diffamation parce que nous allons nous retrouver devant la Chambre encore une fois !

M. ALAIN RAMOS :

Quand on vous connaît ce n'est pas évident !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais tiens ! C'est enregistré.

M. ALAIN RAMOS :

Bien sûr que c'est enregistré.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allons-y, débarrassez-vous, M. Ramos, pour que nous passions à autre chose.

M. ALAIN RAMOS :

Oui, mais là je trouve qu'on a touché un point intéressant du débat.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr ! Je le dis pour le public, la Ville ne peut pas acheter si l'on n'a pas l'estimation du prix des domaines et on achète au prix des domaines, avec une marge de +10 % ou -10 %.

M. ALAIN RAMOS :

Mais là, c'est la vente dont je parle.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais je le dis parce que vous êtes en train de nous dire qu'on a vendu 2 millions alors qu'il y avait une estimation à 10, ce n'est pas vrai.

M. ALAIN RAMOS :

Alors, Monsieur, le document que vous nous avez remis n'est pas bon !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous le savez bien ! Combien de mandats avez-vous faits comme maire-adjoint ? Y compris à l'Education. Vous savez lire, j'espère, pour avoir géré l'Education de la Ville !

M. ALAIN RAMOS :

Il fallait le marquer sur le document que vous nous avez remis !

Donc je vous fais remarquer qu'il y a une différence entre ce que vous annoncez et les ventes qui sont effectuées.

Puisque vous avez parlé d'économies et de baisse des impôts, en ce qui concerne la baisse des impôts, cela va représenter à peu près 1 500 000 €. Si l'on divise par le nombre de foyers cela leur fait deux amendes d'économies sur la zone bleue. Voilà, merci, j'ai terminé.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. Ramos, votre suffisance... Franchement, ce que vous venez de dire, c'est la somme des âneries qui figurent dans un tract que vous avez diffusé vous-même, comme quoi vous avez assez peu d'aides en la matière, dans une partie de la zone pavillonnaire.

Il paraît opportun de répondre à vos propos qui se complaisent à diffuser, sous couvert d'une pseudo-expertise et non sans culot, un certain nombre de contrevérités.

Le premier sujet longuement abordé concerne le potentiel financier de la Ville et par une extraction partielle du rapport budgétaire présenté en séance le 14 mars dernier, conjugué avec des considérations de politique nationale, sans rapport avec le sujet, M. Ramos voudrait démontrer que la politique menée par l'actuelle majorité municipale appauvrirait les Blanc-Mesnilois. C'est exactement ce que vous avez dit. Pour appuyer votre démonstration, vous soulignez que le potentiel financier connaît une baisse sensible depuis 2014, et notamment en comparaison de la moyenne observée sur le territoire Paris Terres d'Envol, ou même sur le département de la Seine-Saint-Denis. Ces données sont incontestables, mais je vais vous expliquer pourquoi.

Il importe de rappeler qu'elles sont parfaitement assumées, puisque c'est la majorité municipale qui les a communiquées en toute transparence lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce point-là n'est pas discutable. Ce qui est en revanche plus discutable, c'est la conclusion un peu rapide que M Ramos se permet de tirer.

Je vais dire tenter, pour le public avant tout - je laisse la mauvaise foi de M. Ramos de côté, je sais que je ne le convaincrs pas - de faire preuve de pédagogie sur cette question complexe.

Il convient pour commencer d'expliquer ce qu'est le potentiel financier par habitant. Il s'agit d'un indicateur appliqué nationalement qui est égal au produit fiscal qui serait – j'emploie volontairement le conditionnel car cela reste théorique – encaissé par la Ville et seulement si elle appliquait les taux moyens nationaux de chacune des taxes, produits auxquels on ajoute la dotation forfaitaire de l'Etat, la part la plus importante de la DGF, principale dotation de l'Etat.

Partant de cette définition, pourquoi le potentiel financier baisse-t-il depuis 2014 ? La première raison saute aux yeux. On le dit et redit, même l'opposition ne conteste pas ce point, la Ville a subi depuis 2014 une baisse sans précédent de sa dotation budgétaire, forfaitaire, de l'Etat. Pour mémoire, nous avons perdu 11,5 M€ cumulés, c'est énorme. Comme il s'agit d'une des deux composantes de l'indicateur qui nous intéresse, mécaniquement cette ponction dégrade le potentiel financier. C'est comme cela. Nous n'y pouvons rien, nous ne le maîtrisons pas. En quoi la municipalité actuelle est-elle responsable ?

Ensuite, le produit fiscal au Blanc-Mesnil a faiblement évolué sous le mandat parce que la majorité municipale a fait le choix courageux, dans un contexte de baisse des dotations, de ne pas augmenter les impôts locaux, quand au niveau national de nombreuses communes faisaient un choix différent et même dans le département, entraînant une hausse du taux moyen national des impôts.

Enfin, puisque c'est un indicateur par habitant, la population blanc-mesniloise progressant comme dans le reste des départements, à un bon rythme toutefois depuis de nombreuses années, l'indicateur se dégrade naturellement aussi du seul fait que nous sommes plus nombreux aujourd'hui qu'hier. Tout cela n'est que de l'arithmétique, M. Ramos.

Si les comparaisons... Vous permettez que je termine ; je ne vous ai pas coupé, on vous a écouté. Ce n'était pas hyper intéressant mais on est allé jusqu'au bout. Sur les comparaisons avec le Territoire Paris Terres d'Envol ou le Département, M. Ramos aurait gagné, dans son souci d'information des habitants, à leur communiquer l'intégralité du tableau qu'il a obtenu. On note dans ce tableau notamment que le potentiel financier d'Aulnay a diminué de 8 %, celui du Bourget de 10,6 %, celui de Drancy de 9,5 %. Celui de Sevran, qui n'est pas caractérisé par une gestion néolibérale que M. Ramos abhorre, a baissé de 17 %. Curieusement, seule la ville de Tremblay connaît une progression de près de 10 %, sans doute parce que c'est la seule commune qui, avec le hub aéroportuaire de Roissy, est riche dans notre Territoire Paris Terres d'Envol.

Pour résumer, la baisse du potentiel financier n'est pas propre au Blanc-Mesnil, et sans rapport avec, je cite M. Ramos : « les décisions des politiques néolibérales d'austérité des gouvernements

successifs », si ce n'est celle pourtant menée par un gouvernement de gauche qui a conduit à une baisse sans précédent de la DGF des communes, y compris pour les plus pauvres comme la nôtre. Je m'étonne que vous ne l'ayez pas relevé, M. Ramos.

Mieux encore, et si je suis votre raisonnement, il aurait donc fallu espérer une baisse de la population pour obtenir un meilleur résultat. Je rappelle que le dernier chiffre connu établi par l'INSEE au 1^{er} janvier 2019 est la traduction d'un recensement partiel effectué trois ans plus tôt, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle aucune construction décidée par l'actuelle majorité n'était sortie de terre. Mieux encore, pour voir le potentiel financier progresser malgré la baisse des dotations il aurait donc fallu que notre Conseil municipal augmente sensiblement les taux de la fiscalité locale, autrement dit des impôts locaux, et ce choix, M. Ramos, je vous le laisse. Vous avez compris qu'il n'est pas le nôtre.

Quant à la pauvreté relative de notre commune, c'est votre héritage, M. Ramos, assumez-le ! On a les statistiques de l'INSEE. Je vais bien vite les publier, elles ne vous sont pas favorables, je tiens à vous le dire. Enfin, c'est vrai que lors du mandat précédent vous étiez dans l'opposition et vous teniez les mêmes propos à l'égard de ceux qui sont aujourd'hui assis à côté de vous sur les bancs, ce qui dénote un manque de constance. Malheureusement, M. Ramos, vous ne vous arrêtez pas en si bon chemin.

Seconde contrevérité, la dette. Vous reconnaissez qu'elle a diminué de 14 M€, c'est 14,3 en réalité, en 5 ans. Pour la parfaite information de chacun, sur le précédent mandat elle avait augmenté de 13 M€. Précédent mandat +13 M€, nous -14 M€. On paie vos dettes. Pour confirmer ce que vous croyez être une démonstration, vous expliquez que c'est grâce à la vente du patrimoine foncier communal, bradé à vous lire, sans que vous preniez la mesure de ce que ce terme n'est aucunement corroboré par vos propos. Vous insultez simplement. Lequel a permis, je vous cite : « de diminuer très légèrement la dette communale ». Chacun appréciera le « très légèrement », 14 M€, à mon sens ce n'est pas léger. Mais surtout, je vous cite toujours : « pour financer la privatisation d'un nombre important de services entraînant une très importante augmentation des dépenses de fonctionnement ». Là, je dois dire que nous atteignons des sommets parce que non seulement nous l'avons rappelé et ces données sont parfaitement publiques puisque contrôlées par l'Etat, pas seulement par le préfet, par la Chambre Régionale des Comptes, par la Direction des Finances, l'extension départementale en Seine-Saint-Denis. Nous avons respecté la contractualisation, M. Ramos, qui nous imposait de limiter à 1,5 % la hausse annuelle de ces dépenses, inflation comprise. Comment aurions-nous pu augmenter sensiblement les frais de fonctionnement alors que nous étions tenus à cette nécessité de ne pas augmenter de plus de 1,5 % ?

M. Ramos, je vous pose la question : où se situe la très importante augmentation des dépenses de fonctionnement ? Vous n'allez pas la trouver. Pire, vous êtes à ce point ignorant des règles qui régissent le budget communal, pour affirmer que des recettes inscrites en investissements financeraient des dépenses de fonctionnement ! Si le budget présenté ce soir intégrait une telle logique, complètement illégale, le préfet à coup sûr, même si c'était mon ami, rejeterait ce budget et placerait la ville sous sa tutelle. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Simplement parce que M. Ramos ne sait pas de quoi il parle. Les cessions inscrites au budget permettent de financer des dépenses d'équipement et de limiter le recours à la dette.

Pour finir, vous fustigez nos choix, c'est de bonne guerre. Vous êtes dans l'opposition, ce ne sont pas les vôtres, c'est ce qui nous différencie et qui fait que vous êtes sur le banc d'en face et en minorité. De là à en conclure que notre politique serait destinée à quelques privilégiés, tout cela n'est qu'affabulations. Toutes nos actions sont au service de tous les Blanc-Mesnilois et votre démonstration aussi bancale que mensongère n'y changera rien. Malheureusement pour vous, et

heureusement pour nos concitoyens, qui auraient mérité que vous fassiez preuve de davantage d'objectivité et de hauteur de vue, voire de bonne foi, dans ce débat important sur le budget 2019. Je vous remercie de votre attention. M. Ramos.

M. ALAIN RAMOS :

M. le Maire... C'est normal, ils applaudissent le maire, ils ont raison. Vous êtes un très bon lecteur de mon blog.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non !

M. ALAIN RAMOS :

Si, dès que je mets un article, les sites américains contrôlent, viennent lire...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Plus personne ne lit votre blog !

M. ALAIN RAMOS :

La preuve. Vous lisez des tracts qui sont distribués à 250 exemplaires.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les tracts, oui, on me les amène tout de suite. Sûrement pas votre blog.

M. ALAIN RAMOS :

Si, je pourrai vous donner le nom des sites américains qui surveillent dès que je mets un article.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sans blague ! Ce n'est plus le KGB, c'est la CIA maintenant !

M. ALAIN RAMOS :

Tout à fait ! De toute façon, le KGB n'existe plus.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. Ramos a un drone au-dessus de sa tête à longueur de journée pour le surveiller. Allez-y !

M. ALAIN RAMOS :

Allez-y, avec votre cynisme et votre mépris de classe, cela ne m'impressionne pas.

M. Meignen, j'ai commencé mon intervention en faisant un comparatif entre les dépenses de fonctionnement du budget 2013 et les dépenses de fonctionnement du budget 2019 et j'ai constaté qu'elles avaient augmenté de près de 15 % et que cela faisait un différentiel de 13 M€. C'est un peu

clair. Et j'ai aussi constaté que cette augmentation était due pour plus de 40 %, à l'augmentation du poste du chapitre 611. Effectivement, quand on regarde l'ensemble de votre budget, dépenses de fonctionnement vous êtes resté dans les clous puisque que vous avez signé un contrat avec l'Etat mais il n'empêche que les dépenses, les choix que vous faites, et c'est sur cela que j'interviens, en particulier pour la sous-traitance, ont augmenté entre 2013 et 2019 de plus de 1 500 %. Nous sommes passés de 341 k€ en 2013 à près de 6 M€ en 2019. Il y a des points de chapitre dans votre budget de fonctionnement qui augmentent beaucoup mais que vous compensez par des réductions ailleurs, et nous les avons évoquées.

Donc, le problème du budget : à la sortie vous n'avez peut-être que 1 % d'augmentation par rapport à 2018 mais à l'intérieur de ce budget il y a des transformations qui indiquent très clairement quel est le sens de votre politique. Vous vous glorifiez de faire baisser la masse salariale mais je constate qu'entre 2013 et 2019 elle a augmenté de 6,21 %.

Je remarque aussi qu'à l'intérieur de cette charge salariale la part des rémunérations des fonctionnaires baisse et celle des gens en statut précaire augmente. C'est à partir de vos chiffres, exclusivement. Sur ce que vous disiez sur les villes de Terres d'Envol, nous étions dans le classement que vous aviez évoqué, la cinquième ville par rapport à la baisse du potentiel financier des Blanc-Mesnilois et nous sommes passés dans votre DOB la sixième place. Je vous fais remarquer que sur mon blog j'ai remis votre tableau complet sur les six ou huit villes de Terres d'Envol. Comme cela, les gens peuvent faire des comparatifs utiles.

Par ailleurs, se glorifier d'avoir une baisse moins importante que Sevrans, je le laisse à votre choix et à votre appréciation, mais il n'empêche que par rapport au département de la Seine-Saint-Denis vous faites moins bien. C'est tout ce que je constate. La réalité des chiffres que vous évoquiez pour Le Blanc-Mesnil est la même réalité pour le département de la Seine-Saint-Denis ou pour les autres villes et vous, vous faites moins bien. C'est un constat.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a compris que vous vous entêtiez, M. Ramos. Simplement, vous parliez de la masse salariale, vous savez qu'il y a une hausse des prix, une inflation, qui s'applique aussi à l'augmentation du point d'indice pour les agents territoriaux, qui augmente la masse salariale. Il y a la création des Tickets Restaurant. Tout cela, c'est une augmentation de la masse salariale.

M. ALAIN RAMOS :

Je parle simplement de la rémunération, pas des...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous voulez bien ne pas parler en même temps que moi...

M. ALAIN RAMOS :

Il faut dire toute la vérité !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ça, commencez par l'appliquer puis nous en parlerons.
L'augmentation de la part prise par la Ville sur la mutuelle des agents. Il y a 600 agents de plus pour

le secteur scolaire parce qu'on a bien été obligé d'embaucher, il y a la réforme des rythmes, etc. Ce sont 600 agents en tout. Voilà comment, M. Ramos, on en arrive à augmenter cette masse salariale. Mais, je n'arriverai pas à vous convaincre.

Je propose, à moins qu'il y ait une autre demande, de passer au vote ; puis au vote des taux d'imposition, ce qui vous intéresse, j'imagine, plus que tout.

Je vous propose d'approuver le budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2019 par chapitre du budget principal de la Ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	103 120 996.60 €	103 120 996.60 €
Investissement	69 833 038.25 €	69 833 038.25 €
<u>TOTAL</u>	172 954 034.85 €	172 954 034.85 €

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation et foncière sur les propriétés non bâties et de baisser, je dis bien de 7,5 %, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En conséquence, il vous est proposé d'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 26,90.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,88.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,28.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ APPROUVE les taux d'imposition pour 2019,

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour les Blanc-Mesnilois qui apprécieront cette baisse de leurs impôts locaux.

**6. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS,
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2017 –
RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2018-04-08 DU 12 AVRIL 2018**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il était question de retirer également la délibération de 2018 du 12 avril 2018, d'affectation de résultats 2017 du CSAPA.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le retrait de la délibération n°2018-04-08 du 12 avril 2018 concernant l'affectation des résultats du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – Exercice 2017.

**7. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2018**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Encore une fois, exercice 2018. Le vote du budget primitif du CSAPA a été adopté le 27 septembre 2018. Il vous est proposé d'approuver les résultats du compte de gestion du CSAPA pour 2018, établi par le comptable, et de le déclarer en conformité avec le compte administratif.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – Exercice 2018.

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	6 254,06 €	0,00 €	8 614,77 €	14 868,83 €
Exploitation	208 168,27 €		- 3 884,93 €	204 283,34 €
TOTAL	214 422,33 €	0,00 €	4 729,84 €	219 152,17 €

8. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) - EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je quitte l'assemblée et passe la main, comme tout à l'heure, à Jean-Philippe Ranquet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside le vote du compte administratif du budget principal du CSAPA – Exercice 2018.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du CSAPA pour l'exercice 2018, conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui fait apparaître un résultat cumulé de l'exercice 2018 de 212 898,11 €. Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ APPROUVE le compte administratif du CSAPA pour l'exercice 2018 établi de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes 2018	6 707,91 €	217 230,21 €	223 938,12 €
Dépenses 2018	4 347,20 €	221 115,14 €	225 462,34 €
Résultat de l'exercice 2018	2 360,71 €	-3 884,93 €	-1 524,22 €
Résultat antérieur reporté	6 254,06 €	208 168,27 €	214 422,33 €
Résultat de clôture 2018	8 614,77 €	204 283,34 €	212 898,11 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2018	8 614,77 €	204 283,34 €	212 898,11 €

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir.

9. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) - EXERCICE 2017 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2018-04-11 DU 12 AVRIL 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous vous proposons donc de retirer cette délibération d'affectation des résultats 2017 du SSIAD. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le retrait de la délibération n° 2018-04-11 du 12 avril 2018 concernant l'affectation des résultats 2017 du budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) – Exercice 2017.

10. SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 SUITE A REPRISE DE RESULTATS SUR EXERCICES ANTERIEURS PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose d'affecter l'excédent de 13 709,24 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2017 l'excédent de 13 709,24€ au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

11. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) –EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le vote du budget primitif du SSIAD a été adopté le 27 septembre 2018 conformément à l'article du Code de l'Action sociale. Il vous est proposé d'approuver les résultats du compte de gestion du SSIAD pour 2018, établi par le comptable, et de le déclarer en conformité avec le compte administratif.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du SSIAD pour l'exercice 2018 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	190 943,93 €	0,00 €	4 223,60 €	195 167,53 €
Exploitation	169 329,75 €		-45 847,32 €	123 482,43 €
TOTAL	360 273,68 €	0,00 €	-41 623,72 €	318 649,96 €

12. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) –EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisse à nouveau la place à Jean-Philippe RANQUET, pour deux délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside le vote du compte administratif du budget principal du SSIAD – Exercice 2018.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du SSIAD pour l'exercice 2018, conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui fait apparaître un résultat cumulé de l'exercice 2018 de 318 649,96 €. Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE le compte administratif du budget annexe du SSIAD pour l'exercice 2018 comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes 2018	6 562,04 €	588 730,82 €	595 292,86 €
Dépenses 2018	2 338,44 €	634 578,14 €	636 916,58 €
Résultat de l'exercice 2018	4 223,60 €	-45 847,32 €	-41 623,72 €
Résultat antérieur reporté	190 943,93 €	169 329,75 €	360 273,68 €
Résultat de clôture 2018	195 167,53 €	123 482,43 €	318 649,96 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2018	195 167,53 €	123 482,43 €	318 649,96 €

13. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIÈCES CUISINE » - EXERCICE 2018
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Didier Mignot souhaite dire un mot.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons nous abstenir sur tous les rapports liés au Deux Pièces Cuisine, compte administratif, compte de gestion et budget prévisionnel. Je dirai un mot sur le budget prévisionnel mais ce sont plus des questions et une demande pour avoir un « bilan d'activité » du Deux Pièces Cuisine, la fréquentation des studios... C'est une demande que nous vous faisons, pour savoir un peu comment les choses se passent. J'ai en tête qu'il y avait la labellisation SMAC (scènes musicales), un conventionnement haut-de-gamme, de mémoire, sur le Deux Pièces Cuisine. Je voulais savoir où l'on en était.

Et puis, une remarque sur le budget primitif parce qu'en matière d'équipement culturel on a une petite tendance à la méfiance, avec vous. On constate qu'il y a une diminution en fonctionnement et notamment sur les questions de personnel du Deux Pièces Cuisine et une augmentation en investissement, qui n'est pas énorme mais si j'ai bien lu on rachète de l'équipement, micros, etc., ce qui est normal. Cela étant, permettez-nous d'être méfiants sur cette question-là. Je préfère m'en assurer tout de suite : cette petite baisse des dépenses de personnel et cette hausse d'investissement ne seraient-elles pas les prémices d'une éventuelle délégation de service public ou à une privatisation de l'équipement ? Et puis, encore une fois, où en est-on du label SMAC et pourrions-nous avoir un bilan d'activité ? Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le bilan d'activité, vous l'aurez. Nous avons un peu de mal à y voir clair mais nous l'aurons. Nous le demandons nous aussi.

Non, pour la délégation de service public. Cela ne nous est même pas venu à l'idée.

Le label SMAC est une demande récurrente des autorités pour obtenir des financements mais il y a une contrepartie : créer une administration complète pour le Deux Pièces Cuisine pour répondre à leur demande. Donc, vous imaginez qu'on hésite un peu. On demande une régie autonome, en fait.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2018 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Exploitation	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	-	-	0,00 €	0,00 €

14. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIÈCES CUISINE » - EXERCICE 2018

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du Deux Pièces Cuisine pour l'exercice 2018, conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui fait apparaître un résultat cumulé de l'exercice 2018 de 0 €.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE le compte administratif du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2018 comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes 2018	5 192,53 €	807 462,60 €	812 655,13 €
Dépenses 2018	5 192,53 €	807 462,60 €	812 655,13 €
Résultat de l'exercice 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir.

15. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » - EXERCICE 2018
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas d'affectation à décider puisque cela se clôture à 0,00 €. Pour autant, il faut le voter.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2018 dont le résultat cumulé constaté au 31 décembre 2018 s'élève donc à **0,00 euros**. Dans ces conditions, aucune opération d'affectation des résultats ou de report sur l'exercice N+1 n'est à prévoir.

16. BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – BUDGET PRIMITIF 2019
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 019 464 €, dont en section de fonctionnement 754 900 € et en section d'investissement, à hauteur de 264 564 €.

Les points saillants du budget prévisionnel 2019. Un renouvellement d'une partie du parc de micros ainsi que des différents périphériques et accessoires, l'acquisition d'un nouveau backline, le remplacement des projecteurs et l'actualisation du parc matériel lié au studio d'enregistrement.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

- APPROUVE les montants prévisionnels et de voter le budget primitif 2019 du budget annexe du "Deux Pièces Cuisine ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	BP 2018	Propositions BP 2019
011	Charges à caractère général	237 435,29 €	247 379,06 €
012	Charges de personnel	611 129,19 €	507 000,32 €
65	Charges diverses de gestion courante	-	0,62 €
042	Dotations aux amortissements	-	520,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		848 564,48 €	754 900,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	BP 2018	Propositions BP 2019
70	Recettes propres au service relatives aux activités	33 000,00 €	52 300,00 €
74	Subventions diverses	797 064,48 €	684 400,00 €
77	Autres recettes propres (bar, distributeur, droits de suite)	18 500,00 €	18 200,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		848 564,48 €	754 900,00 €

La section d'exploitation s'équilibre par une subvention versée par le budget principal et estimée à 466.200 euros pour l'exercice 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018	Propositions BP 2019
21	Immobilisations corporelles	181 200,00 €	264 564,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		181 200,00 €	264 564,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018	Propositions BP 2019
13	Subventions d'investissement	181 200,00 €	264 564,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		181 200,00 €	264 564,00 €

La section d'investissement s'équilibre par une subvention d'équilibre de la Ville estimée à 104.564 euros pour l'exercice 2019.

17. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) – ANNEE 2018
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La commune a bénéficié d'un montant de 8 367 935 € au titre de cette dotation de solidarité urbaine. Il vous est proposé d'approuver ce compte-rendu quant à l'utilisation de cette DSU.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ **APPROUVE** ce compte-rendu quant à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'année 2018, comme suit :

Actions municipales	Montant	Autres subventions	Utilisation de la DSUCS
Actions en direction de l'enfance (enseignement-formation)	2 215 384 €	27 004 €	2 188 380 €
Actions culturelles	840 923 €	323 910 €	517 014 €
Actions en direction de la jeunesse et des sports	1 504 228 €	329 621 €	1 174 607 €
Actions d'accompagnement sanitaire et social	1 771 963 €	978 316 €	793 646 €
Aménagements urbains	3 350 218 €		3 350 218 €
Actions pour le commerce et le développement économique	344 070 €		344 070 €
TOTAL	10 026 785 €	1 658 850 €	8 367 935 €

18. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La commune a bénéficié d'un montant de 5 608 207 € au titre de ce fonds de péréquation en 2018. Il vous est proposé d'approuver ce compte-rendu relatif à l'utilisation des fonds.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

➤ **APPROUVE** ce compte-rendu relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) au titre de l'année 2018, comme suit :

Projet	Montant	Autres subventions	Utilisation du FSRIF
Rénovation de l'éclairage public	438 530 €		438 530 €
Travaux maternelle et élémentaire Ferry et construction du restaurant scolaire	2 722 702 €		2 722 702 €
Extension de la jauge de la salle Barbara	837 149 €		837 149 €
Début de la construction de la Maison des arts martiaux	4 151 767 €	2 541 940 €	1 609 827 €
TOTAL	8 150 147 €	2 541 940 €	5 608 207 €

**19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LE PLIE DU
BLANC-MESNIL - ANNEE 2019**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme Hama, M. Kamaté, Mme Pépé, M. Rubio et M. Di Ciacco ne prennent pas part au vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- ATTRIBUE à l'association « le PLIE du Blanc-Mesnil » une subvention de fonctionnement de 176 594 euros incluant l'aide de 53 016 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

**20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE BOBIGNY –
DRANCY – LE BLANC-MESNIL – REUNIES POUR L'EMPLOI (MIRE) - ANNEE 2019**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous rappelle que la MIRE est localisée à l'Accélérateur d'Entreprises.

M. Ranquet et Mme Hama ne prennent pas part au vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- ATTRIBUE une subvention de 120 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi (MIRE) au titre de l'année 2019 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

**21. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –
ANNEE 2019 - CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce dossier comporte deux délibérations distinctes. La première concerne les conventions annuelles et qu'il convient de renouveler parce qu'elles ont pris fin le 31 décembre. La deuxième concerne les avenants aux conventions triennales. M. Ramos.

M. ALAIN RAMOS :

J'ai reçu une lettre de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs qui fait suite à un courrier que je lui avais expédié, par rapport à la nécessité d'avoir à notre disposition ou que l'on nous remette les documents nécessaires afin que nous puissions contrôler la bonne utilisation des subventions que la Ville donne à un certain nombre d'associations. Il s'agissait là de deux

associations : le BMS Football et l'ESBM Judo.

Je sais que vous avez reçu cette lettre de la CADA. Ils me disent que vous êtes en copie. Donc, ce serait peut-être utile que vous donniez des consignes à votre administration pour que les documents qui sont accessibles et au sujet desquels la CADA dit qu'il y a une possibilité de les obtenir, pour que je puisse au moins les voir, les contrôler pour en faire la meilleure utilisation possible.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ces éléments sont disponibles au Service des Sports, M. Ramos. Vous pouvez les consulter. Je ne peux pas vous dire mieux. Nous n'avons rien à cacher, nous sommes transparents, nous.

M. ALAIN RAMOS :

Pourquoi a-t-il fallu que je demande à la CADA ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce que, M. Ramos, si on répondait à toutes vos lettres immédiatement cela mobiliserait toute l'administration ! M. Mignot.

M. ALAIN RAMOS :

Je ne fais que mon travail d'élu !

M. DIDIER MIGNOT :

Nous n'allons pas refaire le débat sur le sport que nous avons chaque année, sur les subventions aux associations.

Peut-être, d'abord pour constater que la subvention exceptionnelle à l'ESBM Judo se transforme en subvention fixe, c'est un constat que je fais.

Je voudrais attirer l'attention de la collectivité : nous n'avons pas la même philosophie pour le sport, nous en avons déjà débattu des centaines de fois, donc nous restons sur nos positions. Nous sommes en opposition sur ce sujet-là. Evidemment, nous voterons les subventions. Je dis « évidemment » parce qu'on pense aussi aux bénévoles et aux enfants notamment, mais pas seulement, aux licenciés, qui sont dans les clubs.

Nous souhaitons attirer l'attention sur les clubs dont les budgets croissent beaucoup, en somme d'argent, et vite. L'ESBM Judo, pour ne pas le nommer... Mon propos, ce n'est pas la question. C'est simplement le fait qu'à partir du moment où des clubs croissent de cette manière, beaucoup et vite, cela n'attire pas que des gens bienveillants. C'est ce que je veux vous dire. Je pense qu'il faut être vigilant et j'attire l'attention sur ce point de vigilance-là parce que dans le sport il y a beaucoup de gens très honnêtes mais il y a aussi quelques malfrats, des gens qui quand ils découvrent ce genre d'ascension très rapide, peuvent avoir des envies de pouvoir, des envies d'argent. C'est une réflexion globale mais que nous pouvons partager, je pense, sur la vigilance dont nous devons faire preuve sur cette question.

Evidemment, je parle de l'ESBM Judo parce que c'est la réalité, il a grandi vite et fort, même si on ne partage pas tout... Peu importe, mais quand même, je souhaitais attirer l'attention de notre collectivité, du Conseil municipal, sur cette question-là.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Juste un mot, puis je passerai la parole à Brigitte Lemarchand. Effectivement, il faut être vigilant parce que quand il y a un peu plus d'argent dans les clubs cela attire des gens, peut-être pas toujours pour le sport. C'est le jeu des associations. Croyez bien que nous sommes excessivement vigilants sur ce point. Et puis, M. Ramos ira contrôler les comptes donc nous sommes rassurés !

Pourquoi y a-t-il cette expansion importante du budget de ce club ? Ce club, qui comptait un peu plus de 400 licenciés en 2014, à peu près autant que le BMS Judo, était doté d'une subvention de 2 500 € pour 400 licenciés. L'autre club touchait 35 000 €, à peu près... Si, mais cela s'explique. Vous me demandez, vous êtes inquiet de l'expansion, je vous explique. Entre-temps, ce club de l'ESBM Judo est devenu en deux ans le meilleur Club de France et en trois ans le meilleur Club d'Europe.

Pourquoi a-t-on intégré les frais de déplacement de la Coupe d'Europe ? Parce qu'ils vont être abonnés à la Coupe d'Europe dans les années qui viennent et donc on est bien obligé, plutôt que de vous repasser des délibérations complémentaires, de l'intégrer directement. Ce n'est pas parce qu'on a envie mais parce que c'est une nécessité pour eux. Quand on va à Bucarest avec 19 athlètes, le staff... Brigitte Lemarchand.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Juste deux mots. Si l'on accompagne ce club c'est parce qu'à la tête de ce club il y a des personnes comme le président, entre autres, mais les membres fondateurs de ce club qui a plus de dix ans, qui sont d'une intégrité totale.

Nous sommes tout à fait vigilants, mais lui le premier, parce qu'il gère absolument ce club en bon père de famille. C'est un élément important et c'est vrai que ce n'est pas « open bar » et nous sommes vigilants parce que nous sommes soucieux évidemment des deniers des Blanc-Mesnilois, mais je dois rendre hommage au président et à son Bureau qui est toujours le même.

Ils sont en train de croître, ils réfléchissent aussi à accompagner, à s'accompagner, etc. Encore une fois, c'est géré en bon père de famille et c'est ce qui nous importe vraiment.

M. DIDIER MIGNOT :

Deux petits mots. Que mon propos ne soit pas interprété comme un procès envers la gestion de l'ESBM Judo, que l'on soit bien d'accord.

Une petite communication « pour le joke » : il faut que les gens aillent changer leur disque de stationnement, sinon ils vont prendre une amende.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, justement, puisqu'à partir de 19 heures on a droit à 1 heure 30 et ensuite on n'est plus verbalisé... C'est 1 heure 30 gratuite, à partir de 19 heures 30 on ne se fait plus verbaliser jusqu'à 21 heures. C'est « pour le joke », là aussi en réponse.

M. Boumedjane ne participe pas au vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

1^{ère} délibération :

- APPROUVE de nouvelles conventions annuelles entre la Ville et les associations BMS Judo et BMS Hockey,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions,
- ATTRIBUE une subvention de 24 000 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Hockey,
- ATTRIBUE une subvention de 25 600 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Judo,

2^{ème} délibération :

- APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations sportives,
- AUTORISE le Maire à les signer,
- ATTRIBUE les subventions suivantes :
 - 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
 - 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
 - 130 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
 - 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
 - 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
 - 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du 20 décembre 2018.
 - 150 000 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 20 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
 - 10 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Boxe Anglaise,
 - 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,

22. CHOIX DU MODE DE GESTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce point va susciter un débat. J'avais commencé à aborder la question. Il s'agit de la mise en délégation de service public de la crèche Rosenberg. Je vous en ai dit deux mots tout à l'heure. Cette crèche nécessite beaucoup de travaux parce qu'elle a été créée il y a longtemps donc il faut bien à un moment donné faire des travaux, qui sont considérables, qui coûteraient cher à la Ville donc, nous préférons prendre en régie municipale, donc par la Ville, la prochaine crèche qui sera toute neuve et transférer la délégation de service public. Plutôt que de la donner à la crèche neuve où il n'y aura rien à faire, on va leur donner la crèche Rosenberg et leur imposer de faire quelques travaux. Nous avons bien conscience qu'une crèche coûte toujours de l'argent, on n'équilibre jamais le budget d'une crèche, c'est quasiment impossible. Donc, il y aura nécessairement malgré tout une petite subvention d'équilibre mais nous allons verrouiller suffisamment bien la délégation de service public pour que cela ne nous coûte pas trop cher, et nous mettrons quelques garde-fous pour que les finances de la Ville s'y retrouvent. Voilà ce que je souhaitais donner comme explication. M. Mignot.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est quand même un peu alambiqué, votre histoire, parce que nous avons voté il y a quelques mois la création de la crèche municipale que j'appellerai aujourd'hui « Cogedim », puisque c'est dans le projet immobilier qui se déroule près de la gare de la Ligne 16. Nous sommes toujours opposés à ce projet immobilier mais nous ne pouvions pas objectivement nous opposer à la création d'une quatrième crèche municipale, puisqu'à l'époque les choses nous ont été présentées comme cela. Etant dit dans la note – ce qui reste vrai - que Cogedim n'ayant pas trouvé de repreneur privé c'était la municipalité qui allait reprendre cette crèche, 41 berceaux. Après, nous avons appris que vous envisagiez une délégation de service public, autant dire une privatisation de la crèche Rosenberg, de 61 berceaux. On s'aperçoit tout de suite qu'une crèche est plus rentable que l'autre donc c'est un montage qui nous paraît un peu... 60 berceaux plutôt que 40...

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr... Ces travaux, il y aura des subventions d'équilibre, vous venez de le dire, au repreneur. Mais, là aussi, un homme averti en vaut deux, et si vous avez cela derrière la tête autant le dire tout de suite... Cette crèche Rosenberg, c'est à peu près 3 500 m² de terrain avec le parking à côté et je ne sais pas pourquoi mais on peut imaginer que vous avez dans l'idée un projet immobilier sur cette parcelle... Ecoutez, les fantasmes, j'en ai 54 qui poussent dans la ville ! Cela commence à faire beaucoup.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. Mignot, nous faisons avec cette crèche ce que vous n'avez pas fait avant : créer des places, des berceaux, tout simplement.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais vous êtes en train de privatiser un service de la petite enfance. C'est la réalité.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien voyons ! Mais on en crée un en parallèle, on est bien d'accord. On en crée un et on en privatise un.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a donc non pas quatre crèches municipales, mais trois. Vous restez avec un nombre de berceaux qui diminue du point de vue de la gestion municipale, c'est ce qui se passe puisqu'il y a 20 berceaux de moins.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui vous dit que l'on ne prendra pas des berceaux dans l'autre crèche ?

M. DIDIER MIGNOT :

Mais cela, c'est autre chose, c'est l'achat de berceaux, comme on fait pour Babilou ou dans des crèches d'entreprises, cela n'a rien à voir. Nous allons voter contre ce projet.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous me disiez que le nombre de berceaux de la ville allait baisser : non, on peut en acheter aussi dans des crèches. Et une délégation de service public n'est pas une privatisation, on l'a vu pour le Théâtre, on reste propriétaire des murs et on a une société, qui d'ailleurs nous assure une programmation magnifique, un service à la population magnifique...

M. DIDIER MIGNOT :

Et que vous indemnisez...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien moins cher que ce que vous coûtait le Théâtre auparavant, les 450 000 € d'économies sont là. C'est de la bonne gestion.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr... Mais vous n'avez plus les subventions de la scène conventionnée.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est de la bonne gestion.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous n'avez pas de scène conventionnée.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons économisé 1,2 million.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous l'avez dit, doit-on économiser forcément ? Doit-on forcément économiser sur la culture ? Doit-on forcément économiser sur la petite enfance ? Doit-on forcément économiser sur les services rendus à la population ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a un service de meilleure qualité, pour moins cher.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non ! Je l'ai expliqué dans mon propos liminaire, on sait toujours qu'à terme les privatisations et les délégations de service public affaiblissent la qualité, la démonstration est faite partout en France. Partout !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas le cas chez nous !

M. DIDIER MIGNOT :

On verra à terme !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. DIDIER MIGNOT :

Le Forum...

M. DIDIER MIGNOT :

Vous n'y êtes jamais allé, M. Vaz !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais il n'y avait personne non plus ! Nous ne nous mettrons pas d'accord là-dessus.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE le principe du recours à la délégation de service public sous forme d'affermage comme mode de gestion pour l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

➤ AUTORISE monsieur le Maire à lancer le marché de délégation de service public pour l'exploitation par affermage de l'actuelle crèche J. et E. Rosenberg.

23. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il vous est proposé d'approuver cette modification.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière Administrative				
Attaché	Attaché à TNC 21/35ème	0	+1	1
Filière Animation				
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation à Temps complet	59	+4	63
Filière Technique				
Agent technique	Adjoint technique à TNC 22.69/35ème	2	-1	1
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 25.46/35ème	0	+1	1
Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.75/20ème	2	-1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8/20ème	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 12.25/20ème	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 11.25/20ème	0	+1	1

Filière sociale					
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe à TNC 17,50 ^{ème}	0	+1	1	
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe à temps complet	0	+2	2	
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe à temps complet	0	+7	7	
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe à temps complet	0	+6	6	

24. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLUS BAT A3 RUE LOUIS PIERRE LAROQUE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est dans la partie Sud de la ville. Il vous est proposé d'approuver la garantie du prêt, constituée de deux lignes : PLUS, 945 469 € et PLUS foncier, 200 393 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- APPROUVE la garantie du prêt constitué de deux lignes:
 - PLUS : 945 469 euros
 - PLUS FONCIER : 200 393 euros
- DIT qu'en contre partie, Seine-Saint-Denis Habitat s'engage à attribuer en droits de suite 4 logements (1 T1bis, 1 T2, 1 T3, 1 T4) au profit de la Ville.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette garantie d'emprunt.

25. APPROBATION DU DOCUMENT CADRE D'ORIENTATION ADOPTE LORS DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DU 6 DECEMBRE 2018 ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une autorisation que vous nous donnez de signer la convention, la CIL. M. Mignot.

M. DIDIER MIGNOT :

M. le Maire, nous allons nous abstenir sur ce rapport. J'avais fait de même à Terres d'Envol. Il y a des points positifs dans ces documents cadres mais aussi beaucoup de points d'inquiétudes, des points négatifs, et des formules ambiguës, dans les deux documents, qui peuvent prêter à interprétations multiples. C'est la raison pour laquelle je m'étais abstenu à Terres d'Envol même si je

dois reconnaître que le document avait évolué, entre la première mouture et la version finale proposée au vote du Conseil Territorial.

Nous nous abstenons parce que nous ne voulons pas voter contre le positif, il y a certaines mesures qui peuvent l'être, mais nous n'allons pas donner quitus à des points inquiétants, notamment sur la répartition des logements, notamment en termes de reconstitution des programmes de rénovation urbaine et notamment aussi sur la question des commissions d'attribution de logements. Voilà la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

- APPROUVE le document cadre d'orientation,
- AUTORISE le Maire à signer la convention intercommunale d'attributions, et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence,

26. CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES COMMUNES EXTERIEURES DU CANTON DE DAMMARTIN-EN-GOËLE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il vous est proposé d'approuver la convention de participation aux frais de fonctionnement, d'autoriser le maire à signer la convention et d'indiquer que le montant de la participation communale s'élève à 190 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- APPROUVE la convention de participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal du Canton de Dammartin-en-Goële pour les élèves Blanc-Mesnilois,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de forfait communal avec le Syndicat Intercommunal du Canton de Dammartin-en-Goële
- INDIQUE que le montant de la participation communale s'élève à 190 euros pour l'année scolaire 2018/2019,

**27. CONVENTIONS ENTRE LA VILLE, LE LYCEE W.A. MOZART ET LE LYCEE JEAN MOULIN POUR
L'ORGANISATION DE LA SEMAINE « BREVET STAGE »**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les conventions annuelles avec les différents lycées de la ville pour la semaine du « brevet stage » et d'approuver les conventions de mise à disposition des salles de classe au titre de l'année 2019 avec le lycée Mozart et le lycée Jean Moulin.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas en rapport direct avec le mémoire, puis-je vous poser une question ? J'ai appris, mais je voudrais avoir confirmation, que les demandes de subvention du collège Cotton ont toutes été refusées par la Ville, sur les projets. Pouvez-vous me confirmer cela ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La demande de subvention exceptionnelle. Les subventions classiques ont été votées.

M. DIDIER MIGNOT :

Savez-vous pourquoi la demande de subvention exceptionnelle a été refusée ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a déjà versé une subvention qui servait à cela : au transport des élèves, donc on lui a demandé, pour la toucher, de se tourner vers le chef d'établissement.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions annuelles avec les différents lycées de la ville pour la semaine du « brevet stage »,
- APPROUVE les conventions de mise disposition de salles de classe au titre de l'année 2019 avec le lycée Mozart et le lycée Jean Moulin.

**28. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL DU BLANC-MESNIL**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

➤ APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Blanc-Mesnil.

29. CONVENTION ENTRE LA FONDATION CNP ASSURANCES ET LA VILLE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de mettre en place des défibrillateurs dans la ville, un peu plus qu'il n'y en a aujourd'hui. Donc, nous vous proposons d'autoriser le maire à signer la convention avec la Fondation CNP Assurances.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Fondation CNP assurances.

30. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES – EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le mémoire que vous avez trouvé sur la table. Pour le public, en 2018 la Ville a vendu pour 13 800 356,11 € de propriété, et a acquis pour 4 266 820,37 €. Il vous est proposé d'adopter ce dernier mémoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières - Exercice 2018.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons maintenant deux points à l'ordre du jour. Il y avait des questions posées par le Groupe Les Verts auxquelles je souhaite répondre, même si nous avons répondu par écrit. C'est intéressant. Il y avait une question sur Airparif par écrit à laquelle nous avons répondu au Groupe Les Verts et d'autres questions auxquelles je voudrais répondre maintenant.

Vous nous demandiez, M. Souben, pourquoi il faut adresser les tribunes des différents Groupes politiques à une adresse « Gmail » et non à une adresse « Blanc-Mesnil.fr ». C'est tout simplement parce qu'au début du mandat nous avons privilégié le domaine Gmail parce qu'il mettait un outil de

partage complet, qui n'est pas encore disponible sur l'interface de la Ville. Nous avons donc gardé le procédé.

Vous nous demandez, si les tribunes doivent être déposées huit jours avant la publication du journal ? Dans quel délai nous allons accuser réception ? Et comment être sûr que la technique n'est pas défaillante ? Nous accusons réception le jour même et en cas d'absence de la rédactrice en chef, ce qui était le cas lors de la transmission de votre tribune précédente, la tribune est réceptionnée par le directeur de la Communication.

Troisième question : dans quel délai publiez-vous le journal sur le site de la Ville ? Le journal est en ligne sur le site de la Ville le jour de sa distribution dans les boîtes aux lettres. Certains délais peuvent se présenter en cas de forte activité du service, mais en règle générale il est en ligne le jour même de sa parution et de sa distribution. M. Souben.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je constate par la réponse à la question écrite que M. Ranquet n'a pas compris cette question, mais elle était peut-être mal posée. Les Blanc-Mesnilois, de plus en plus nombreux, nous sollicitent car ils sont inquiets du taux de pollution sur notre ville et des conséquences sur la santé des habitantes et des habitants, notamment sur la santé des enfants. Il y a beaucoup de travaux dans notre ville, les chantiers de la promotion immobilière s'ajoutant aux chantiers du Grand Paris Express.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah c'est cela, d'accord.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

En ce qui concerne Airparif, il est utile de demander et d'accueillir des capteurs sur le territoire de notre commune lorsqu'on se soucie des excès de pollution et des conséquences sur la santé. En clair, quand on est sensible au Développement durable. C'est pourquoi nous précisons notre question et elle sera soumise en question orale lors d'un prochain Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand on pose une question écrite, on a une réponse écrite et on ne la repose pas à l'oral. Il y a maintenant un dernier point, un vœu qui est présenté par M. Mignot.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, M. le Maire, sur un sujet que chacun ici connaît. Je pense que nous aurons un petit temps d'échange après. J'ai fait court dans la présentation écrite de ce vœu mais cela nécessite un débat plus approfondi.

VŒU présenté par le Groupe « Blanc-Mesnil au Cœur »

La mise en place d'une nouvelle réglementation sur le stationnement en ville provoque de nombreux mécontentements et soulève d'importants problèmes d'ordres divers qui nécessitent de prendre le temps de rediscuter des mesures décidées.

Chacun sait que le stationnement en zone urbaine dense est un sujet complexe qui renvoie à des sujets majeurs auxquels la société d'aujourd'hui est confrontée. Raison de plus pour associer toute la population et traiter cette question en posant tous les enjeux qui s'y rattachent. Aménagement du territoire, écologie [*nous venons d'évoquer Airparif*], développement durable, place de la voiture en ville, place des réseaux de transports collectifs, modes de vie, droit à la mobilité, jouissance de l'espace public, etc.

Le manque de préparation, de concertation, de discernement pour les mesures mises en place depuis le 1^{er} avril dans notre ville aboutit pour le moins à des dysfonctionnements, des incompréhensions et des injustices qui pénalisent de très nombreux habitants.

Inégalité d'accès à cette réglementation en fonction de son lieu d'habitation et du type d'habitat, singulièrement pour l'habitat collectif, informations contradictoires sur la manière dont sera exercée la façon de faire respecter le dispositif, nombre très important de cas particuliers pour qui la situation est ingérable : commerçants, enseignants, travailleurs de nuit, habitants des immeubles collectifs, professionnels amenés à exercer en ville, voitures de service professionnelles, etc. Tous ces sujets et bien d'autres imposent de revoir la copie et d'examiner de façon approfondie les autres solutions.

C'est pourquoi le Conseil municipal décide de suspendre la réglementation actuelle et d'entreprendre un large débat public, avec référendum d'initiative locale si besoin, pour réglementer le stationnement au Blanc-Mesnil.

Voilà le vœu que nous soumettons au vote du Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, M. Mignot. Qui est contre ce vote ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous propose que nous ayons un petit débat sur cette question. ..Vous ne pouvez pas nous faire ça à chaque fois !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour ?

M. DIDIER MIGNOT :

On peut avoir un débat là-dessus !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. Mignot, vous nous avez adressé le vœu le 3 avril, on a à peine commencé la mise en place. Il y a eu des concertations, contrairement à ce que vous dites. J'ai fait des réunions de quartier... Ne me coupez pas, vous dites qu'il n'y a pas de concertation, il y a eu des concertations dans tous les quartiers, et qui plus est, nous avons fait un test sur quatre zones qui s'est révélé tellement bénéfique pour la population que nous avons eu un taux record de 91 % de personnes qui se sont déclarées satisfaites. Donc, j'ai noté que vous étiez opposé maintenant alors que vous vous étiez abstenu au précédent Conseil...

M. DIDIER MIGNOT :

Mais M. Meignen, peut-on avoir un débat là-dessus ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Laissez un peu de temps à la mesure pour se mettre en place et vous verrez que ce sera comme pour la zone test, ce sera favorable. Il fallait bien faire quelque chose ! Vous avez fait une zone bleue à une époque, on n'en entend plus parler, ça a été un flop. On vous a laissé faire à l'époque. Mais il faut bien trouver une solution à ce problème de stationnement.

M. DIDIER MIGNOT :

Peut-on parler de cela ou pas ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un vœu, on vote.

M. DIDIER MIGNOT :

On en a débattu en juin 2018.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On en a déjà débattu, vous voyez.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour les quatre zones d'expérimentation, nous avons débattu sur ce sujet. Nous avons dit et reconnu que c'était un sujet extrêmement complexe et que si un maire en France avait la solution pour régler ce problème il fallait qu'il dépose un brevet. C'est un sujet complexe pour plein de raisons. Or, la méthode que vous avez employée n'est ni faite, ni à faire, pour régler cette question-là, je vais vous dire pourquoi.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais continuez ! Franchement, 91 % des gens sont satisfaits...

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous dis aussi qu'il y a des gens satisfaits, bien sûr. Ce type de mesure ne satisfait jamais tout le monde. Cela étant, il y a un problème d'égalité des citoyens dans cette affaire. Donc, l'idée était de réfléchir tranquillement parce que cela peut améliorer ponctuellement la question des voitures ventouses, c'est un fait, mais pas majoritairement parce que d'après les études que nous avons faites nous aussi en installant la zone bleue, sur la circulation et le stationnement dans notre ville, et je l'avais dit en 2018 : les principales voitures ventouses et les plus nombreuses sont celles des résidents. Bien sûr, il y en a d'autres et en cela le dispositif va améliorer la situation dans les quartiers pavillonnaires.

Mais, la place de la voiture en ville renvoie à d'autres enjeux, de pollution, de développement des transports collectifs. Nous le savons tous, aujourd'hui il y a 80 km de rue, 160 km de trottoirs, tout cela n'est pas extensible. Les parkings des habitats collectifs, HLM ou résidences privées, sont eux-mêmes non extensibles. On sait que les voitures, par nombre de familles, augmentent, on ne peut pas échapper à cette réalité. Mais, il faut que tout le monde soit traité à la même enseigne. Or, aujourd'hui, nous avons dans les cités de la ville et les résidences, des gens – pardonnez-moi l'expression, je vais être un peu excessif – qui sont « assignés à résidence », avec autorisation de sortie d'une heure et demie...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, cela suffit ! Nous passons au vote. Qui est contre ?

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, assignation à résidence, c'est trop ! Ça suffit !

M. DIDIER MIGNOT :

Non, mais je vous ai dit... Ne vous énervez pas !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais qui allez-vous leurrer ? Qui est pour ?

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi dit-on à la police municipale que les gens... Ecoutez-moi !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Prochain Conseil municipal le 4 juillet.

Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est incroyable !

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Et on ne vote pas le vœu ? M. le Maire, on ne vote pas le vœu ? Non, vous ne nous avez pas posé les trois questions. Non ! On n'a pas voté formellement le vœu ! On est pour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

CONTRE : 27 Majorité municipale

Le vœu présenté par le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » n'est pas adopté.